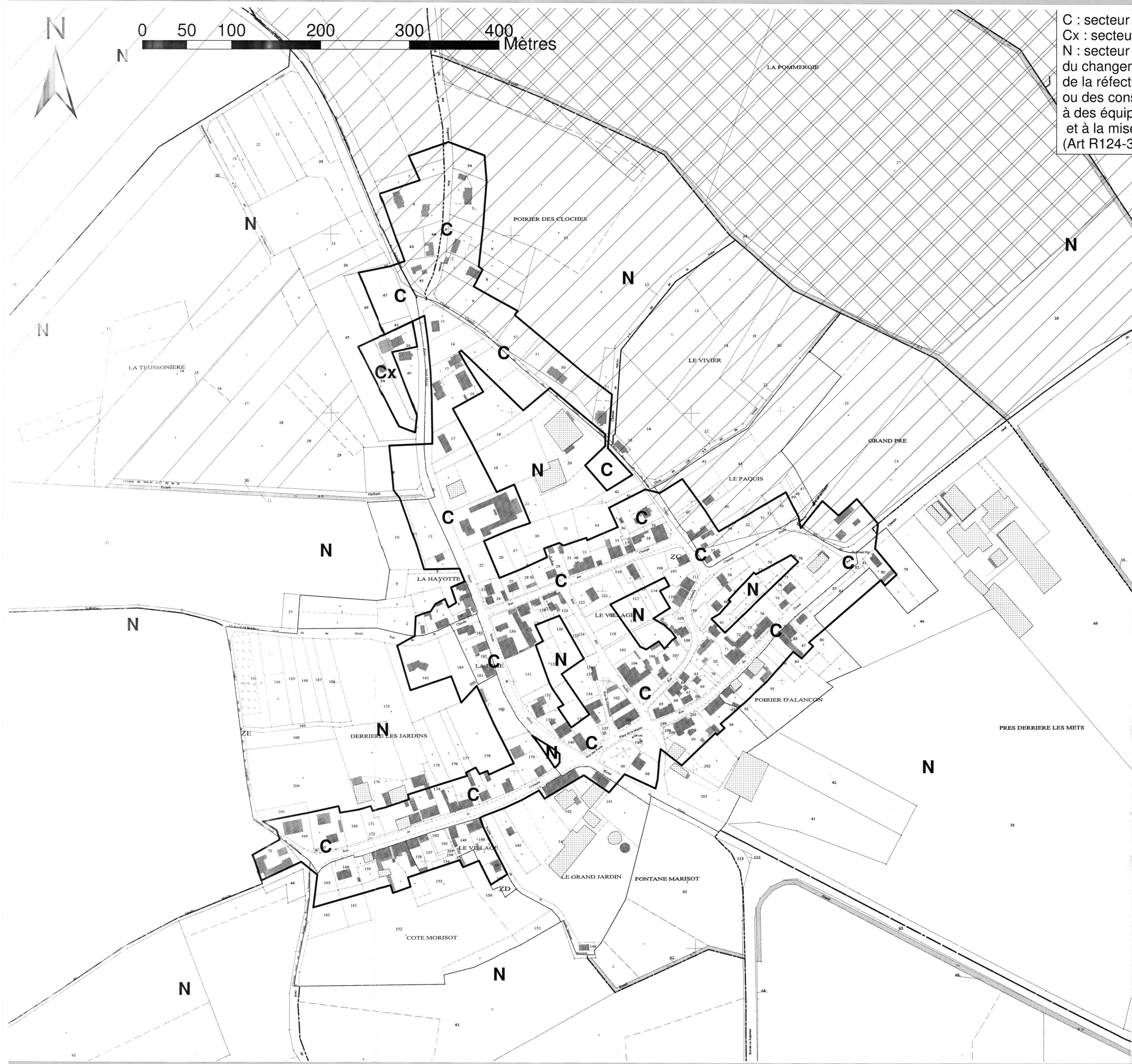




C : secteur constructible  
Cx : secteur réservé à l'implantation d'activités  
N : secteur non constructible à l'exception de l'adapatation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (Art R124-3)

Les périmètres appliqués autour des exploitations agricoles reflètent la situation lors de l'élaboration de la carte communale; le statut ICPE ou RSD peut évoluer et doit être vérifié auprès des services compétents.

Une partie du ban communal est concernée par l'aléa "retrait et gonflement des argiles". Le plan permettant de localiser le risque est placé en Annexe et le rapport de présentation recense les éléments utiles pour les parcelles confrontées.

### Légende

TOURNIR

- Zone\_constructible
- Bâtiments\_agricoles
- Zone\_Natura\_2000
- ZICO

# SOMMEILLES

## CARTE COMMUNALE

DOCUMENT GRAPHIQUE  
Echelle : 1/2000

PLAN DES SECTEURS  
CONSTRUCTIBLES ET INCONSTRUCTIBLES

VU POUR ETRE ANNEXE  
A L'ARRETE PREFECTORAL  
DU : 26 DEC. 2011

APPROUEE PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU : 23/10/2011

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Générale,  
Hélène COURCOUL-PETOT

Le Maire,  
Jocelyne HORVUEL

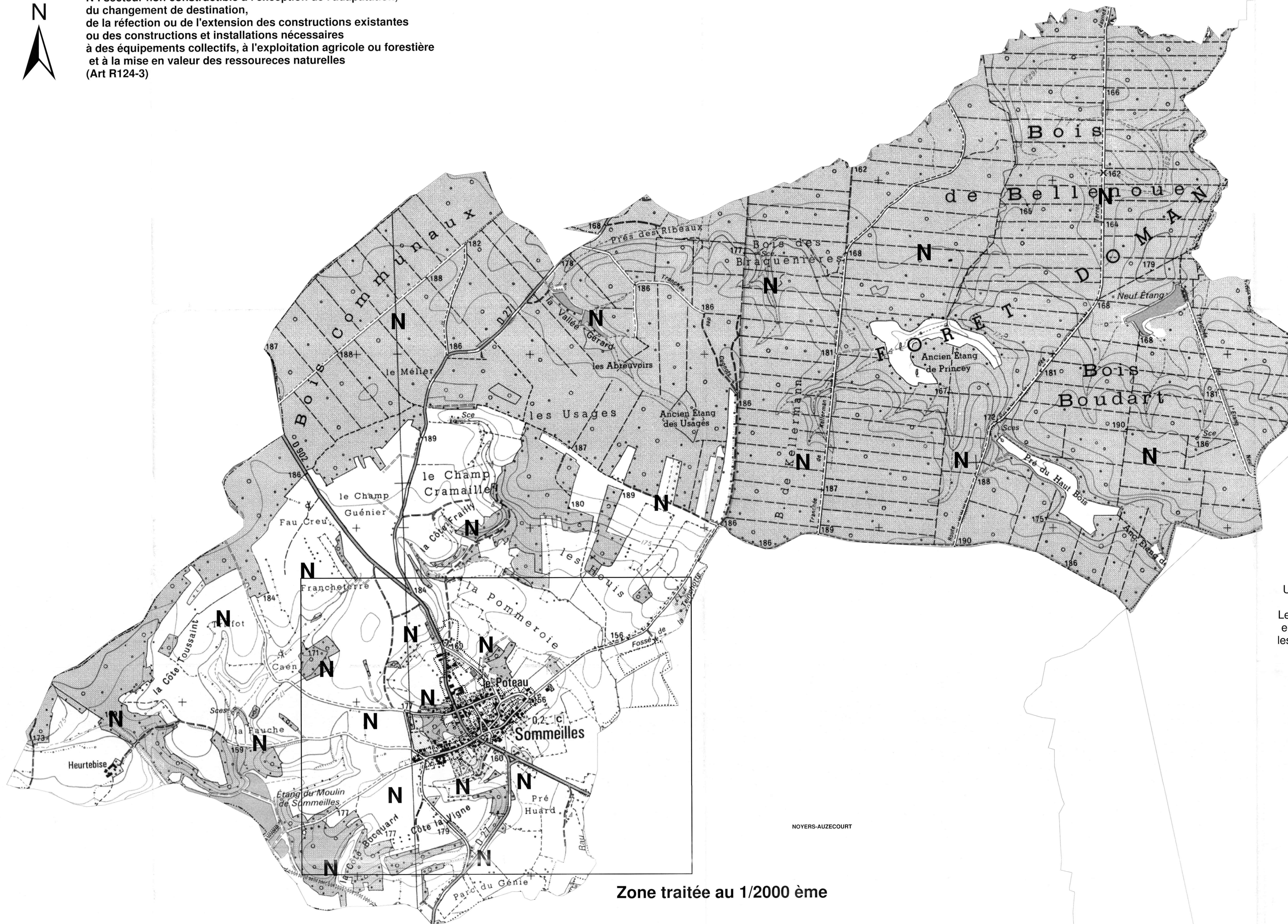


Association de Gestion des Initiatives Rurales  
A.G.I.R.





N : secteur non constructible à l'exception de l'adaptation,  
du changement de destination,  
de la réfection ou de l'extension des constructions existantes  
ou des constructions et installations nécessaires  
à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière  
et à la mise en valeur des ressources naturelles  
(Art R124-3)



Zone traitée au 1/2000 ème

LISLE-EN-BARROIS

## Légende

Zone\_N\_finale

Une partie du ban communal est concernée par  
l'aléa "retrait et gonflement des argiles".  
Le plan permettant de localiser le risque est placé  
en Annexe et le rapport de présentation recense  
les éléments utiles pour les parcelles confrontées.

# SOMMEILLES

## CARTE COMMUNALE

DOCUMENT GRAPHIQUE  
Echelle : 1/7500 ème

PLAN DES SECTEURS  
CONSTRUCTIBLES ET INCONSTRUCTIBLES

VU POUR ETRE ANNEXE  
A L'ARRETE PREFECTORAL  
DU : 26 DEC. 2011

APPROUVEE PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU : 28/12/2011

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale,  
Hélène COURCOUL-PIOT

GIR

Le Maire,  
Jocelyne HENRIOT  
Association de Gestion des  
Initiatives Rurales